Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_096-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-HUIT AVRIL A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BEGUE.

Lieu de la séance Salle des Halles, Saint-Aubin-du-Cormier

Date de convocation 22 avril 2026

Présents MMES A. BEAULIEU, L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, K. CHESNAIS-GIRARD, S. CHYRA, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZE-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, C. LEMOINE, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER, MM O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, M. V. LEMIERE, Y. LE ROUX, J-M. PELLEN, J-PH. ROUDIER, M. F. TROUVE R. SALAUN, D. VEILLAUX.

Absents représentés M. L. BOUTHELOUP (POUVOIR A M. D. VEILLAUX), M. A. PECHON (POUVOIR A M. J. BELLONCLE),

Absents

Secrétaire de séance M. D. VEILLAUX

EAU ET ASSAINISSEMENT

Avenant n°3 au marché 2024-0033 - Programme de renouvellement et réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement

---

Rapporteur : Isabelle GAUTIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.52111 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2022/166 du Conseil Communautaire du 04 octobre 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_096-DE

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2026/078 en date du 07 avril 2026 déléguant au Président la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 100 000 € HT, qui peuvent être passés selon la forme adaptée, lorsque les crédits sont prévus au budget ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU le marché n° 2024-0033 relatif au programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté ;

VU l'avis favorable de la commission des marchés en date du 17 février 2026.

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de l'exécution du marché n° 2024-0033 relatif au programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, il s'est avéré nécessaire d'adapter certaines prestations prévues initialement au marché.

Le présent avenant n°3 concerne la reprise de 5 compteurs d'eau potable situés dans une longère divisée en 4 logements, ainsi qu'un 5e logement en bout d'impasse. Lors de la validation du dossier PRO, le renouvellement des conduites de branchement n'avait pas été intégré.

Le déplacement des compteurs en limite public/privé ne peut conduire à rétrocéder aux usagers des conduites anciennes, ce qui impose leur renouvellement. Les travaux portent notamment sur la dépose et repose de pavés ainsi que celle d'une dalle béton située au-dessus des conduites à reprendre.

- Montant HT du marché avant avenant : 1 476 575,70 € ;
- Montant HT de l'avenant n°3 : 1 550,00 € ;
- Nouveau montant HT du marché : 1 478 125,70 € ;
- Écart introduit par l'avenant n°3 : +0,10 %
- Écart cumulé de l'ensemble des avenants : +1,73 %.

Cet avenant est justifié, nécessaire et conforme aux dispositions du Code de la commande publique, dans la mesure où il n'altère pas l'économie générale du marché et permet une exécution conforme aux prescriptions du gestionnaire de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant n°3 au marché n°2024-0033 – « Programme de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement » pour un montant de 1 550,00 € HT, portant le montant du marché à 1 478 125,70 € HT ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de cet avenant.

La séance est levée à 21h35

Fait à Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 avril 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260428-DEL2026_096-DE

Le Président,

Guillaume BEGUE

La Secrétaire de séance,

David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.